



Mairie de BIRAN

## COMPTE RENDU SÉANCE du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 février, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, SAINTE FOIE Lydia, Cathy GIRARD, MARTIN Michèle, Jacques Michel VAISSE, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude ;

Excusé (e)(s) : Cécile GUICHARD, DUFFORT Christopher ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Rémi LEVALLOIS, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2022.**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Délibération mise à disposition de l'actif de l'Assainissement Collectif Au Grand Auch Cœur de Gascogne.**

Monsieur le Maire explique que lors du transfert de compétence une délibération avait été prise afin de transférer les actifs de l'assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération GACG. Après vérification effectuée par la trésorerie départementale, il s'avère que la valeur des biens transférés doit être modifiée, cela n'a aucune incidence sur le budget de la commune ; seul seront affectés les comptes de bilan qui n'interfèrent en rien sur le budget de la commune.

La décision de modification des valeurs de transfert de l'actif assainissement, au profit de la CAGACG soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### **2. Travaux Projet 2022**

##### **- Entretien de voirie :**

Informations données par Jean-Raymond SILLIERES, concernant le chiffrage des travaux de remise en état du chemin du Marteret un écart non négligeable entre le chiffrage effectué par l'intermédiaire du SIVU de Vic-Fezensac et la CMTP en direct (11 000 € sur le montant HT) ; Le conseil est d'accord pour confier les travaux au SIVU, le montant TTC est d'environ 24 000 € pour cette partie.



Mairie de BIRAN

Les travaux de débroussaillage augmentent de 9 € du Km ce qui porte le montant à environ 154 € HT compte tenu du nombre de km de la commune l'augmentation n'est pas négligeable. Sur la totalité des 53 km de chemins communaux une partie environ 10 Km se trouve ne pas être goudronnée, la question se pose de savoir s'il est utile de débroussailler tous les ans les parties non goudronnées, sachant qu'un travail de fauche des banquettes est effectué par l'employé communal. Dans l'état actuel la dépense serait de 8 162 € HT.

Comme tous les ans il convient de consacrer une somme à la pose de point à temps par l'intermédiaire du syndicat, sur proposition des membres de la commission voirie, une somme de 18 000 € TTC sera inscrite dans la demande de travaux au syndicat.

Un devis a été demandé pour une deuxième tranche de réfection du chemin de ronde, le montant est de 14 000 € HT, la décision de réalisation sera prise lors de l'établissement du budget, le conseil estimant que ces travaux ne sont pas dans ceux qui seraient prioritaires.

#### - **Équipement scolaire**

Comme exposé lors du précédent conseil, nous avons une estimation plus précise de l'équipement d'une nouvelle salle de classe (Tables et chaises): environ 3 800 € HT.

#### - **Rénovation appartement presbytère**

Nous allons solliciter un devis pour rafraîchir un appartement libéré à l'ancien presbytère.

### **3. Aménagement Centre socio-culturel et touristique.**

Les travaux de construction sont maintenant terminés, Monsieur le Maire sollicite des volontaires, afin de procéder à l'étude de l'aménagement intérieur tout restant à faire :

Pour la partie du gîte se situant à l'étage et pour le RDC qui sera lui destiné à une animation socio-culturelle à destination des Biranais et des touristes.

Cathy GIRARD, Lydia SAINTE-FOIE et Jacques-Michel VAISSE sont volontaires, une visite sera programmée le 24 ou 25 janvier sur le site.

### **4. Réflexion sur l'organisation du fonctionnement du centre socio-culturel et touristique.**

La question est de savoir comment faire fonctionner le centre, et que voulons-nous réellement en faire ? L'idée serait de pouvoir ouvrir cette structure pour accueillir le public 7j/7 pendant environ 7 mois de l'année, en imaginant des animations diverses et variées afin de toucher tout à la fois les touristes de passage qui sont à la recherche d'informations, de point de restauration etc... mais également de la population de la commune pour des rencontres à la fois culturelles et conviviales.

- Peut on espérer trouver un nombre de bénévoles suffisant pour satisfaire à ce souhait ?
- Peut on faire appel à un service civique ?



Mairie de BIRAN

- Peut-on solliciter une aide de la commission tourisme auprès de la CAGACG, d'arts et culture ?

Rémi LEVALLOIS émet l'idée de solliciter le groupe SOS qui porte l'initiative **1000Cafés**, cette structure doit posséder une certaine expérience dans un domaine assez proche.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de voir dans leur entourage si des personnes seraient intéressées pour assurer des permanences sur leur temps libre.

## **5. Questions diverses**

La mairie a été consultée par la commission Arts et Histoire, de la CA GACG sur l'organisation d'un spectacle de rue lors de la journée du patrimoine le 17/09/2022. L'idée est de raconter l'histoire de BIRAN. Pour ce faire la troupe constituée de 4 comédiens souhaite rencontrer des habitants, afin de recueillir des informations utiles à la construction d'un scénario.

Il est demandé à la mairie de pourvoir au logement des comédiens, sur la durée nécessaire à la préparation et au déroulement du spectacle. Le conseil donne un avis favorable.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h50.

La date du prochain conseil municipal : le 10 mars 2022, à 20h30.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.